Mis en ligne le 28 mai 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250527-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 27-05-2025
Publication le : 27-05-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Conseil municipal – Séance du 22 mai 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Anne DROGO donnant pouvoir à Madame Dolores ADAMSKI, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET, Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Charles BANCHERI et Monsieur Xavier HEDOU.

Monsieur Jean-Charles BANCHERI est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-5.5-072

**Signature d'une convention relative à la création et à la gestion de nouvelles boucles cyclotouristiques avec le Département de l'Isère**

Monsieur le Maire expose :

En 2016, un référentiel national définissant la « cotation de la difficulté des itinéraires de tourisme à vélo » est paru afin d'uniformiser le niveau des itinéraires cyclables à l'échelle nationale. Avant la parution de ce guide, le Département de l'Isère avait jalonné 21 boucles cyclotouristiques réparties dans tout le département. La définition du niveau de difficulté de ces itinéraires cyclables est devenue obsolète, le Département a donc décidé de revoir son offre de boucles cyclotouristiques.
Afin d'obtenir de l'aide pour définir de nouveaux itinéraires dans le secteur du Sud-Grésivaudan, le Département a associé Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) et les associations de cyclistes du secteur. Les deux boucles existantes seront remplacées par six nouvelles, cartographiées dans l'annexe 1 de la convention.

La commune de Tullins est traversée par les boucles n° 1 et n° 3, dénommées « circuit de Moirans aux rives de l'Isère » et « circuit aux portes des Chambarans », d'une longueur totale de 36 et 54 km, qui empruntent à la fois le réseau routier départemental et communal, en et hors agglomération et dont le niveau de difficulté est classé, respectivement, comme « très facile » et « difficile ». Ces boucles empruntent 11,5 et 7,45 km de voirie communale (Cf. annexe 1 et 2 de la convention).

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20250527-7-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 27-05-2025

Publication le : 27-05-2025

Afin de préciser les obligations de la Commune et du Département, une convention relative à la création et à la gestion des deux nouvelles boucles cyclo touristiques a été établie.

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Approuve** la convention relative à la création et à la gestion de nouvelles boucles cyclo touristiques,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 26 mai 2025
Le Maire

